

Immatriculation suite à l'achat d'un fonds de commerce

Liste des pièces à fournir :

Pour la personne

de nationalité française :

- 2 copies recto verso de la pièce d'identité ou du passeport ou 2 extraits d'acte de naissance en original de moins de 3 mois avec filiation

de nationalité étrangère :

- Carte de commerçant selon la nationalité
- Titre de séjour s'il y a lieu
- Attestation sur l'honneur de non condamnation pénale dûment remplie (A télécharger à partir de la rubrique INFOS PRATIQUES et compléter)
- Numéro de sécurité de sécurité sociale
- Nom de l'organisme conventionné du R.S.I. choisi (Consulter la liste des organismes conventionnés du R.S.I. dans la rubrique INFOS PRATIQUES)
- Précédent numéro SIREN (Pour les personnes ayant déjà été répertoriées à l'INSEE)

Pour le justificatif de la jouissance des locaux

- Expédition notariée ou original de l'acte d'achat enregistré au service des impôts
- parution dans un journal d'annonces légales ou attestation de parution comprenant texte complet, cachet du journal et date de parution (Consulter la liste des journaux habilités pour la parution d'annonces légales dans la rubrique INFOS PRATIQUES)

Pour l'activité

- Fournir les justificatifs correspondants à l'activité s'il s'agit d'une activité réglementée.
- Consulter la liste des activités réglementées dans la rubrique INFOS PRATIQUES ou contacter le CFE.

Coût de la formalité

- ▶ Règlement des frais de greffe par chèque : 138.10 €

Pour les envois par courrier :

Joindre - [l'imprimé 11676*01](#) (imprimé P0) dûment complété

- [l'imprimé 11 686* 01](#) (volet social – Formulaire TNS) dûment complété

Ces imprimés sont téléchargeables à partir du site <http://reseaucef.inpi.fr>